



## **PIECES DU DOSSIER DE PACS**

**Pièces à produire pour prendre RDV**

**RDV au 03.84.78.18.00**

**La présence des deux partenaires est**

**OBLIGATOIRE pour la signature du contrat**

- Déclaration conjointe de PACS (cerfa n°15725\*02)
- Convention de PACS (« convention type » cerfa n°15726\*02 ou convention spécifique rédigée par les 2 partenaires)
- 1 copie de la pièce d'identité valide de chaque partenaire
- 1 extrait avec filiation de l'acte de naissance de moins de 3 mois de chaque partenaire (6 mois si né à l'étranger)

### **Cas particuliers**

*- Un des partenaires est étranger, né à l'étranger :*

- Certificat de coutume
- Certificat de non PACS de – de 3 mois
- S'il réside en France depuis + d'1 an – une attestation de non-inscription au Répertoire Civil et au Répertoire Civil Annexe

*- Le divorce n'est pas mentionné sur l'acte de naissance :*

- L'acte de mariage avec la mention du divorce

*- L'un des partenaires est veuf :*

- Un extrait avec filiation de l'acte de naissance du défunt, ou la copie intégrale de son acte de décès

